



Le renouveau de la politique de défense japonaise

L'Asie du Nord-Est est actuellement une zone de grandes tensions. La Corée du Nord qui menace régulièrement le Japon, a déjà prouvé qu'elle avait en sa possession des missiles ayant une portée suffisante pour l'atteindre. Parallèlement, la confrontation entre Pékin et Tokyo au sujet des îles Senkaku-Diaoyu s'intensifie à cause de la multiplication des incursions chinoises. Dans ce contexte, le Premier ministre japonais Shinzo Abe essaie de renouveler la politique de défense, traditionnellement pacifiste, pour avoir un appareil militaire à la hauteur des risques sécuritaires qui pèsent sur le pays.

Extension du pouvoir de projection de l'armée japonaise d'autodéfense

En 2013, Shinzo Abe publie la *National Defense Programme Guidelines*, qui donne les grandes lignes de cette nouvelle politique de défense. Il identifie l'ensemble des menaces auxquelles le Japon doit faire face, et invite à ce qu'il ne soit plus seulement un pays pacifiste, mais un acteur à part entière de la paix dans le monde. Pour cela, le document précise que le pays doit développer son arsenal militaire.

En 2015, une série de nouvelles lois a ainsi étendu le pouvoir de projection de l'armée japonaise d'autodéfense. Elles introduisent le concept de « défense collective », qui donne droit à Tokyo de répondre en cas d'attaque à la fois contre son territoire, mais aussi contre un État proche si cela menace la survie de l'archipel nippon. Il existe néanmoins plusieurs contraintes pour limiter ce recours : il peut être exercé seulement si aucune autre possibilité n'existe, la réaction doit être limitée au niveau minimum nécessaire et doit se conformer au droit international. Même en temps de paix, la projection de l'armée est élargie, car ces lois prévoient un renforcement de son engagement dans les opérations de maintien de la paix de l'ONU et des missions de protection de citoyens japonais à l'étranger, une participation qui ne repose plus sur le simple transport.

Renforcement de l'arsenal militaire

Pour réaliser ses ambitions, le Japon a besoin de renouveler son arsenal. Shinzo Abe maintient par hausses successives le budget militaire à 1 % du PIB, il est donc passé de 40,9 milliards de dollars en 2012 à 41,56 milliards en 2016. L'objectif à terme est d'atteindre 5 % d'augmentation entre 2014 et 2019. Tokyo a déjà mis en service deux nouveaux porte-hélicoptères, il envisage également d'acquérir 42 *F-35A*, un système antibalistique *Aegis Ashore* pour lutter contre les incursions nord-coréennes et des drones armés *Global Hawks*.

Afin de se procurer des armes en adéquation avec ses besoins, le gouvernement s'est également lancé dans le développement de sa BITD, et a même levé la prohibition d'exportation d'armes en 2014, à l'exception de la vente à des pays qui menacent la sécurité internationale. Ce changement politique ouvre au Japon un nouveau champ de coopération, qu'il compte exploiter pour créer de nouvelles alliances.

Diversification des partenaires

Pour s'adapter à ces réformes, un nouveau traité, *The Guidelines for Japan-US Defense Cooperation*, a été signé entre Tokyo et Washington en 2015. Mais au-delà de son lien historique avec les États-Unis, le Japon a cherché à diversifier ses partenariats militaires. Dans un premier temps, son réflexe a été de se rapprocher des pays géographiquement proches, qui redoutent également la montée en puissance de la Chine. Il a renforcé ses liens avec l'Inde spécifiquement dans le secteur maritime : en 2012 leurs marines nationales respectives ont mené des exercices communs. Il a aussi mis en œuvre des programmes d'échanges en matière de fourniture d'équipements avec plusieurs pays membres de l'*ASEAN*. Par exemple, il a fourni six navires patrouilleurs aux Philippines et dix au Vietnam destinés aux garde-côtes afin de lutter contre la piraterie. En outre, il s'est tourné vers les puissances militaires européennes, en signant un mémorandum sur les questions de défense avec le Royaume-Uni en 2012 et avec la France en 2014.

Shinzo Abe n'arrive pas à mettre en place l'ensemble de son programme, puisqu'il a échoué à modifier l'article 9 de la Constitution qui affirme que « le Japon renonce à jamais à la guerre en tant que droit souverain de la nation ». En effet, hostile à ces réformes, l'opinion publique est profondément attachée au principe pacifiste de l'archipel. Ainsi, si l'actuel Premier ministre insiste particulièrement sur le développement de l'armée japonaise, la question se pose sur la pérennité de cette politique.

Ces propos ne reflètent que l'opinion de l'auteur.